MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 134
Novembre 2026

DOSSIER



ÉCONOMIE LOCALE : DES MODÈLES À RÉINVENTER

INSTANCES AMIF

Jean-Philippe Dugoin-Clément, élu nouveau président de l'AMIF

SÉCURITÉ

Report du projet de loi sur les polices municipales : le regard d'Igor Semo, maire de Saint-Maurice (94)

ENTRETIEN DE L'AMIF

Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris en soutien aux commerces et à l'artisanat de ses 130 communes



Revitaliser des centres-villes

- Un programme **Centres-Villes Vivants** pour soutenir des projets de revitalisation des cœurs de villes avec 43 millions d'euros de subventions profitant à plus de 6 millions de Métropolitains.
- Un accompagnement personnalisé et continu des communes.
- Une foncière métropolitaine Centres-Villes-Vivants au service des communes.

Centre-ville de Créteil (94)

Pour en savoir plus

Crédit photo : © Métropole du Grand Paris

metropolegrandparis.fr

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Sommaire
du numéro 134

Tour d'horizon

6 **Collectivités,** ça vous concerne

7 **Le regard de la Banque des Territoires**
Accélérateurs de la souveraineté numérique des territoires

8 **Regard de maire**
Igor Semo, maire de Saint-Maurice (94)

10 **L'AMIF a élu son nouveau président**

12 **Le nouveau conseil d'administration de l'AMIF**

14 **Communication de crise :** garder la main dans l'incertitude

16 **Faire face aux vagues de chaleur** dans ma commune

Dossier

ÉCONOMIE LOCALE : DES MODÈLES À RÉINVENTER

20 **Les grands entretiens de l'AMIF**
Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

24 Les centres-villes n'ont pas dit leur dernier mot

26 **Questions à Patrick Ollier,**
président de la Métropole du Grand Paris, maire de Rueil-Malmaison (92)
Hervé Chevreau, conseiller métropolitain délégué aux Centres-Villes Vivants, au commerce de proximité

27 Les zones commerciales de périphérie ont-elles un avenir ?

28 **Recrut'up**, au service des TPE/PME du territoire

29 **Emploi :** les collectivités développent des initiatives

30 Comment favoriser l'accès au foncier des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

31 **Questions à Stéphanie Von Euw**, maire de Pontoise (95)

Vie de l'AMIF

33 **Voyage d'études de l'AMIF**
Rotterdam : entre innovation urbaine et défis climatiques

38 **Ateliers de rentrée**
Crues fréquentes, crues majeures, prévenir les risques d'inondation en Ile-de-France

39 **Ateliers de rentrée**
Cycle de l'eau : quels enjeux et quelle place pour les élus en 2026 ?

40 **Ateliers de rentrée**
Connaître et gérer sa voirie communale

41 **Impliquer les jeunes :** un gage de réussite des politiques publiques

Juridique

42 **Caméras dans l'espace public :** quels pouvoirs pour le maire ?

AMIF Partenaires

44 **Sécurité locale :** prévenir, coordonner, agir

45 **Câble C1 :** les élus franciliens à la découverte d'un transport inédit

46 **Questions à Pierre Talgorn**, directeur général adjoint France et directeur régional Transdev Ile-de-France
AMIF Partenaires : nouveaux adhérents



SNCF Voyageurs, société anonyme, au capital social de 157 789 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 519 037 504. Siège social : 1 RUE CAMILLE MOKE 93210 SAINT-DENIS - Visuel généré par intelligence artificielle - ROSA PARIS

Cet automne, découvrez les lacs d'Île-de-France en train pour 2,55€* MAX

Transilien SNCF VOYAGEURS pour îledeFrance mobilités



Poursuivre, rassembler, agir

Jean-Philippe Dugoin-Clément,
président de l'AMIF, maire de Mennecy (91)

Cet éditorial est le premier que je signe en tant que président de l'Association des Maires d'Ile-de-France. Je remercie mes collègues de leur confiance et mesure la responsabilité qui m'incombe en prenant le relais de Stéphane Beaudet, dont je salue l'engagement pendant douze années au service de notre association et des collectivités franciliennes.

Ce mandat s'inscrit dans la continuité et le rassemblement. Depuis sa création, l'AMIF réunit les communes et les territoires franciliens au-delà de leurs différences politiques, sociologiques ou urbaines : lieu de réflexion, espace d'échanges et voix des collectivités. Pour préserver et renforcer encore cette richesse, le Bureau sera ouvert aux présidents des unions départementales de l'AMF et des associations de maires ruraux.

J'ai la conviction que la commune est l'échelon de proximité essentiel, le maillon social indispensable et le socle de notre édifice républicain. Face à des contraintes croissantes, notamment budgétaires, l'AMIF doit permettre aux élus de partager leurs expériences, de faire entendre leur voix et de disposer d'outils utiles pour agir.

Agir, c'est poursuivre nos combats du quotidien : simplification des normes, statut des collaborateurs d'élus, défense de nos finances locales. C'est aussi ouvrir de nouveaux chantiers : profiter du futur déménagement de notre siège pour en faire la Maison des élus franciliens à Paris ; des auditions des candidats à la présidentielle en février-mars 2027 sur leur vision de la métropole francilienne ; un cahier d'acteurs avec les forces vives franciliennes sur les enjeux et les attentes de nos territoires dans les prochaines décennies.

C'est tout le sens du dossier de ce numéro consacré à l'économie locale : commerce de proximité, revitalisation des centres-villes, avenir des zones commerciales, emploi, foncier ou, économie sociale et solidaire : autant d'enjeux qui façonnent l'attractivité et la vitalité de nos communes.

Nous donnons la parole à Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, dans un entretien exclusif. Il revient sur les défis du commerce de proximité et les leviers dont disposent les collectivités pour accompagner ses transformations.

Alors que l'actualité récente nous rappelle brutalement la vulnérabilité de nos commerçants face aux pillages et aux dégradations, le soutien sans faille à nos commerces de proximité et la protection de nos cœurs de ville est un enjeu.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directeur de la publication
Directeur général de l'AMIF
Medhy Zeghouf

Directrice de cabinet
Élodie Ducrohet

Directrice adjointe de rédaction
Aude Goblet

Assistant de rédaction
Ugo Collonge

Rédaction
Guillaume Dussaillant, François-Éric Godefroy, Jeanne Paugam, Aurélien Perrot, Dana El Batal

Crédits photos
AMIF, Lionel Antoni, Olivier Desaleux, Moïse Fournier, www.adobestock.com

Conception
RIP Consulting

Mise en pages
Agence Scoop communication

Régie publicitaire
Groupe Bucerep

Imprimeur
Péri Graphic
45, avenue Pierre-Brossolette, 92120 Montrouge
01 42 53 33 00
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

COLLECTIVITÉS, ÇA VOUS CONCERNE

Crèches : de nouvelles règles pour calculer le nombre de professionnels qualifiés

Le nouveau mode de calcul doit simplifier les règles applicables aux crèches mais les professionnels du secteur craignent une baisse du niveau de qualification.

À partir du 1er janvier 2027, les crèches collectives et jardins d'enfants appliqueront une nouvelle règle pour déterminer le nombre de professionnels diplômés nécessaires, c'est-à-dire : auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers, puériculteurs et psychomotriciens.

Les taux d'encadrement restent inchangés, soit 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, 1 adulte pour 8 enfants qui marchent, ou bien, une règle générale de 1 adulte pour 6 enfants.

C'est le mode de calcul du nombre de personnel diplômé qui change dans ce décret publié le 4 août 2026. Auparavant, le nombre de professionnels qualifiés était déterminé à partir de l'effectif mensuel de référence et devait correspondre à 40 % de cet effectif. Ce calcul pouvait être assez complexe car il fallait tenir compte de l'évolution des effectifs d'enfants au cours du mois. À compter du 1er janvier 2027, le calcul devient forfaitaire, c'est-à-dire 10 % de la capacité d'accueil autorisée, avec un arrondi au 0,5 ETP (équivalent temps plein) le plus proche. Pour une crèche de 30 places : 30 x 10 % = 3 ETP diplômés.

Le décret simplifie aussi certaines procédures d'autorisation et impose de préciser, dans le projet d'accueil, les compétences mobilisées par unité. Le SNPPE salue la simplification d'un dispositif jugé complexe et inégalement appliqué. Mais le syndicat réclame un coefficient de 0,15 ETP par place, modulé selon l'amplitude d'ouverture et l'âge des enfants, afin d'éviter une baisse du niveau de qualification. ■


© AdobeStock

Élus locaux sans délégation : pas de protection fonctionnelle

Le Conseil d'État a clarifié les règles applicables aux conseillers municipaux. Dans une décision du 30 juin 2026, il confirme que ceux qui n'exercent pas de fonction exécutive ne peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle de la commune.

La Haute juridiction rappelle que cette protection constitue un principe général du droit applicable aux agents publics mais qu'un simple conseiller municipal ne peut être considéré comme tel, compte tenu de ses missions et des conditions d'exercice de son mandat.

Les juges estiment également qu'il n'est pas exposé aux mêmes risques que le maire, ses adjoints ou les élus bénéficiant d'une délégation. Cette différence de situation justifie donc un régime distinct. Une position qui prolonge celle du Conseil constitutionnel, lequel avait déjà établi cette distinction en 2024. ■

Le regard de la Banque des territoires

ACCÉLÉRATEURS DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

La souveraineté numérique : un impératif stratégique

À l'ère où nos données sont devenues un enjeu de sécurité et géopolitique majeur, la souveraineté numérique n'est plus une option, c'est une nécessité.

Elle garantit la maîtrise des infrastructures critiques, la protection des données sensibles et l'autonomie face aux acteurs dominants du numérique.

Elle nous permettra de faire face au risque de dépendance à des solutions étrangères, parfois incompatibles avec nos valeurs de transparence, de sécurité et d'inclusion. C'est pourquoi la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires s'engagent résolument dans la construction de la souveraineté numérique.

Horizon Numérique 2030 : 18 milliards d'euros pour un numérique souverain et inclusif

Le plan Horizon Numérique 2030 de la Caisse des Dépôts, doté de 18 milliards, vise à transformer l'économie française et européenne en renforçant la souveraineté technologique des territoires.

Parmi ses priorités d'action, **favoriser l'émergence de champions européens du numérique**, en soutenant des entreprises innovantes et en les accompagnant vers une introduction en Bourse. Mais aussi **devenir un acteur clé des solutions numériques critiques**, notamment pour les usages de l'éducation, de la santé ou des collectivités locales.

Et **participer à la création d'infrastructures**, en étant vigilants sur leur impact en termes d'environnement et d'emplois.

Territoires d'IA : l'intelligence artificielle au service des collectivités

Complémentaire à Horizon Numérique 2030, le programme Territoires d'IA de la Banque des Territoires vise à démocratiser l'IA pour les acteurs locaux. Son objectif : accompagner les collectivités dans l'adoption de solutions intelligentes, éthiques et souveraines, pour optimiser les services publics (mobilité, énergie, urbanisme) et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Grâce à des expérimentations concrètes (chatbots, analyse prédictive, gestion des ressources), les territoires deviennent des laboratoires d'innovation, tout en préservant leur autonomie décisionnelle. L'enjeu ? Éviter une fracture numérique entre métropoles et zones rurales, et garantir que chaque collectivité puisse bénéficier des avancées technologiques sans céder sa souveraineté.

Notre engagement pour les maires d'Ile-de-France

Pour les élus franciliens, ces initiatives représentent une opportunité unique : bénéficier d'un appui financier et technique pour moderniser vos services, sécuriser vos données via des infrastructures locales et souveraines et anticiper les défis de demain (transition écologique, résilience des services publics) avec des outils adaptés. ■

Retrouver plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-ile-de-france

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires -
ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Regard de maire

IGOR SEMO,

maire de Saint-Maurice (94)





Alors que l'examen du projet de loi relatif aux polices municipales et aux gardes champêtres vient une nouvelle fois d'être reporté, l'incertitude grandit autour d'un texte très attendu par les élus locaux. Igor Semo, maire de Saint-Maurice (94), revient sur les conséquences de ce report et les évolutions attendues sur le terrain.

Que pensez-vous de ce nouveau report du projet de loi sur les polices municipales ?
C'est une déception car nous avons le sentiment qu'il ne pourra pas être examiné avant la fin de la mandature. Or, à l'issue de celle-ci, les textes encore en discussion au Parlement deviennent caducs. Dans un nouveau contexte politique, d'autres priorités pourraient émerger et le texte pourrait revenir avec d'autres orientations ou passer au second plan. Nous risquons donc de perdre deux ans. C'est loin d'être neutre, d'autant que ce projet me paraît assez consensuel et qu'il permet de réelles avancées.

Quelles situations illustrent aujourd'hui les limites auxquelles votre police municipale est confrontée ?
Prenons les tags, les dépôts illicites de déchets, la vente à la sauvette, la vente d'alcool à des mineurs ou encore certaines infractions liées aux stupéfiants. Nos policiers municipaux peuvent être les premiers sur place et constater les faits mais ils ne peuvent pas toujours aller jusqu'à établir un procès-verbal pour l'infraction concernée. Il faut alors solliciter la police nationale qui n'est pas nécessairement disponible parce que ses équipages sont mobilisés sur des interventions plus graves. Pour les habitants, cette situation est difficilement lisible : ils voient une police municipale présente sur le terrain mais qui, face à certains faits constatés de manière flagrante, ne peut pas mener son intervention jusqu'au bout. L'élargissement prévu par le texte permet de gagner en efficacité et en compréhension.

Pourquoi ce texte est-il particulièrement attendu par les maires ?
C'est une avancée importante. Le texte prévoit d'élargir leurs capacités d'intervention à une liste définie d'infractions. Il fait notamment consensus parce que chaque maire pourra décider, en fonction des besoins de sa commune, des compétences qu'il souhaite confier à sa police municipale. C'est une liberté supplémentaire donnée aux communes et non une obligation généralisée. Pour autant, certains points restent à approfondir. Je pense notamment aux arrêtés de police pris par le maire, comme les arrêtés anti-attroupements.



© AdobeStock

Aujourd'hui, le non-respect d'un tel arrêté peut constituer une contravention mais il ne permet pas forcément le recours à l'amende forfaitaire dans le cadre prévu par le texte. Lorsqu'un maire estime nécessaire de prendre un arrêté, dans le respect du contrôle de légalité, sa police municipale devrait disposer des outils permettant de le faire effectivement respecter. On revient sur ce que j'expliquais précédemment, il faut que les policiers municipaux puissent mener une procédure d'infraction dans leur globalité.

Les communes investissent de plus en plus dans leur police municipale. De quoi ont-elles besoin pour assumer leurs choix en matière de sécurité ?

Avoir une police municipale reste un choix politique local. À Saint-Maurice, nous avons fait celui d'en avoir une, avec environ un agent pour 1 000 habitants. Cela représente évidemment un budget important et ce choix doit pouvoir être discuté démocratiquement. Pour les petites villes, il est toutefois essentiel de pouvoir être soutenues. Je suis également vice-président de l'Association des petites villes de France et, de ce point de vue, une disposition du projet est particulièrement intéressante : elle vise à sécuriser juridiquement les aides financières apportées notamment par la Région Ile-de-France pour l'acquisition d'équipements, de véhicules ou la création de centres de supervision urbains. Saint-Maurice en dispose d'un. ■

L'AMIF RÉAGIT

À la suite du report du projet de loi relatif aux polices municipales et aux gardes champêtres, l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) a réagi dans un communiqué de presse, aux côtés notamment de Jean-Baptiste Hamonic, directeur général d'Engagement & Territoires – Label et Réseau « Villes engagées pour la sécurité » et maire de Villepreux (78) ainsi que d'Isabelle Florennes, sénatrice des Hauts-de-Seine (92) et co-rapporteure du projet de loi.

PDF à télécharger

L'AMIF A ÉLU
SON NOUVEAU PRÉSIDENT !

Lundi 12 octobre 2026, à l'occasion du renouvellement des instances de l'Association des Maires d'Ile-de-France, Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91), a été élu à l'unanimité, président de l'AMIF. Il succède à Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes (91) et président de l'association durant 12 ans.



© Olivier Dessaleux

Jean-Philippe Dugoin-Clément élu à l'unanimité président de l'AMIF

Après avoir chaleureusement remercié les maires, Jean-Philippe Dugoin-Clément a rendu hommage à l'action de son prédécesseur, Stéphane Beaudet.

Il a également réaffirmé son souhait de s'inscrire dans la continuité et le rassemblement, tout en réaffirmant la vocation de l'AMIF : favoriser le partage d'expériences, accompagner les élus et défendre la voix des collectivités. Rappelant que les communes demeurent l'échelon de proximité essentiel pour les habitants, le maillon social indispensable et le socle de notre édifice républicain.

Jean-Philippe Dugoin-Clément a exposé les orientations de son programme pour l'AMIF, qui se déclinent en 5 points :

- **Ouvrir le bureau de l'association aux présidents des unions départementales de l'AMF** et des maires ruraux pour traiter ensemble les enjeux régionaux et être plus forts.
- **Créer une maison des élus franciliens à Paris**, avec le déménagement du siège de l'association, afin de disposer d'un lieu de rencontre et de travail pour les élus franciliens.
- **Auditionner les candidats à la présidentielle** en février-mars, pour les interroger sur leur vision de la métropole francilienne, premier pôle de développement économique de l'Union Européenne.
- **Rédiger un cahier d'acteurs avec les forces vives franciliennes** sur les enjeux auxquels notre région devra faire face dans les



© Olivier Desaleux

« Je remercie les maires franciliens de leur confiance, ainsi que Stéphane Beaudet, qui m'a précédé pendant 12 ans à cette fonction. L'AMIF rassemble tous les élus de l'Ile-de-France, première métropole européenne, dans une logique transpartisane depuis plus de 35 ans. Elle demeurera mobilisée pour rassembler et faire avancer le territoire. »

prochaines décennies et sur les attentes des territoires.

- **Mobiliser l'AMIF sur les combats du quotidien des communes dans un contexte budgétaire d'urgence avec la loi de finances :** simplification des normes, statut des collaborateurs d'élus, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et le nouveau prélèvement de l'État : la Contribution Progressive des Collectivités à l'Effort Budgétaire (CPEB).

Stéphane Beaudet passe le relais après douze ans

Président de l'AMIF depuis douze ans, Stéphane Beaudet n'était pas candidat à sa réélection. À l'occasion de cette Assemblée générale, il est revenu sur le chemin parcouru avec les élus, administrateurs, partenaires et équipes.

Avec les élus, les administrateurs, les partenaires et les équipes de l'AMIF, l'association a pu renforcer sa place au service des communes et intercommunalités franciliennes. Salons, voyages d'études, auditions d'experts, publications de livres blancs mais aussi colloques, séminaires, et des centaines de rendez-vous de négociations avec les ministres, l'AMIF s'est fortement mobilisée pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat et porter la voix des collectivités franciliennes.

Un Conseil d'administration renouvelé

L'Assemblée générale a également désigné un nouveau Conseil d'administration. Il rassemble 80 élus, à raison de dix représentants par département francilien : cinq titulaires et cinq suppléants.

Parmi eux, 30 nouveaux élus font leur entrée, soit un renouvellement de 37,5 %. Une dynamique particulièrement marquée à Paris (75), où le renouvellement atteint 60 % et dans le Val-d'Oise (95), où il s'élève à 80 %. ■

« Ces douze années auront été une formidable expérience. J'ai consacré beaucoup de temps à l'AMIF pour en faire le lieu de tous les élus, quels qu'ils soient, avec une parole libre et écoutée. Aujourd'hui, l'Association des Maires d'Ile-de-France est forte, portée, reconnue et respectée. Place à une nouvelle équipe derrière mon ami Jean-Philippe Dugoin-Clément, élu nouveau président à l'unanimité, qui connaît bien la maison et que je félicite. Je suis donc assuré de voir l'AMIF poursuivre les chantiers et les combats engagés. »

Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes (91)



© Olivier Desaleux

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMIF

PARIS (75)

Titulaires



Florence Berthout,
maire du 5e arrondissement de Paris
Suppl. **Delphine Bürkli,**
maire du 9e arrondissement de Paris



Alexandra Cordebard,
maire du 10e arrondissement de Paris
Suppl. **David Belliard,**
maire du 11e arrondissement de Paris



Jérôme Coumet,
maire du 13e arrondissement de Paris
Suppl. **Anouch Toranian,**
adjointe au maire de Paris



Carine Petit,
maire du 14e arrondissement de Paris
Suppl. **François Dagnaud,**
maire du 19e arrondissement de Paris



Jérémy Redler,
maire du 16e arrondissement de Paris
Suppl. **Philippe Goujon,**
maire du 15e arrondissement de Paris

SEINE-ET-MARNE (77)

Titulaires



Yann Dubosc,
maire de Bussy-Saint-Georges
Suppl. **Monique Bourdier,**
maire de Bouleurs



Bouchra Fenzar-Rizki,
maire de Thorigny-sur-Marne
Suppl. **Julien Aguin,**
maire de Voisenon



Guy Geoffroy,
maire de Combs-la-Ville
Suppl. **Mireille Munch,**
maire de Ferrières-en-Brie



Marie-Line Pichery,
maire de Savigny-le-Temple
Suppl. **Jean-Claude Genies,**
maire de Gressy



Anne Thibault,
maire d'Arville
Suppl. **Olivier Pajot,**
maire de Montévrain

YVELINES (78)

Titulaires



Eddie Aït,
maire de Carrières-sous-Poissy
Suppl. **Jean-Roger Davin,**
maire de Croissy-sur-Seine



Sonia Brau,
maire de Saint-Cyr-l'École
Suppl. **Dominique Turpin,**
maire de Nézel



Jean-Baptiste Hamonic,
maire de Villepreux
Suppl. **Pascal Collado,**
maire de Vernouillet



Arnaud Péricard,
maire de Saint-Germain-en-Laye
Suppl. **Catherine Arenou,**
maire de Chanteloup-les-Vignes



Alexandra Rosetti,
maire de Voisins-le-Bretonneux
Suppl. **Anne Cabrit,**
maire d'Orsonville

ESSONNE (91)

Titulaires



Stéphane Beaudet,
maire d'Évry-Courcouronnes
Suppl. **Magali Hautefeuille,**
maire de Sermaise



Lamia Bensarsa Reda,
maire de Juvisy-sur-Orge
Suppl. **Gilles Bayart,**
maire d'Étampes



Romain Colas,
maire de Boussy-Saint-Antoine
Suppl. **Clovis Cassan,**
maire des Ulis



Samira Ketfi,
maire de Corbeil-Essonnes
Suppl. **Thomas Chazal,**
maire de Vigneux-sur-Seine



Jean-François Vigier,
maire de Bures-sur-Yvette
Suppl. **Michaël Damiati,**
maire de Crosne

HAUTS-DE-SEINE (92)

Titulaires



Joëlle Ceccaldi-Raynaud,
maire de Puteaux
Suppl. **Monique Raimbault,**
maire de La Garenne-Colombes



Philippe Laurent,
maire de Sceaux
Suppl. **Bernard Gauducheau,**
maire de Vanves



Patrice Leclerc,
maire de Gennevilliers
Suppl. **Pauline Le Fur,**
maire de Fontenay-aux-Roses



Étienne Lengereau,
maire de Montrouge
Suppl. **Aline de Marcillac,**
maire de Ville-d'Avray



Pascal Pelain,
maire de Villeneuve-la-Garenne
Suppl. **Thierry Lefèvre,**
maire d'Issy-les-Moulineaux

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Titulaires



Rolin Cranoly,
Suppl. maire de Gagny
Stephen Hervé,
maire de Bondy



Quentin Gesell,
maire de Dugny
Suppl. **Mehdi Nezzar,**
maire du Bourget



Olivier Klein,
maire de Clichy-sous-Bois
Suppl. **Magalie Thibault,**
maire de Rosny-sous-Bois



Azzédine Taïbi,
maire de Stains
Suppl. **Mohamed Gnabaly,**
maire de L'Île-Saint-Denis



Ludovic Toro,
maire de Coubron
Suppl. **Inès Merbah,**
maire de Vaujours

VAL-DE-MARNE (94)

Titulaires



Luc Carvounas,
maire d'Alfortville
Suppl. **Jean-Philippe Gautrais,**
maire de Fontenay-sous-Bois



Hélène de Comarmond,
maire de Cachan
Suppl. **Fatah Aggoune,**
maire de Gentilly



Gilles Hagège,
maire de Nogent-sur-Marne
Suppl. **Charlotte Libert,**
maire de Vincennes



Françoise Lecoufle,
maire de Limeil-Brévannes
Suppl. **Igor Semo,**
maire de Saint-Maurice



Christel Royer,
maire de Le Perreux-sur-Marne
Suppl. **Julien Weil,**
maire de Saint-Mandé

VAL-D'OISE (95)

Titulaires



Jean-Michel Aparicio,
maire de Beaumont-sur-Oise
Suppl. **Loïc Taillanter,**
maire de Parmain



Laurianne Duglé-Danguilhen,
maire de Bessancourt
Suppl. **Sébastien Poniatowski,**
maire de L'Isle-Adam



Adeline Roldao-Martins,
maire de Survilliers
Suppl. **Benoît Jimenez,**
maire de Garges-lès-Gonesse



Philippe Rouleau,
maire d'Herblay-sur-Seine
Suppl. **Nessrine Menhaouara,**
maire de Bezons



Cédric Sabouret,
maire de Gonesse
Suppl. **Julien Bachard,**
maire de Saint-Gratien

COMMUNICATION DE CRISE : GARDER LA MAIN DANS L'INCERTITUDE

Crise climatique, accident, dysfonctionnement d'un service, polémique sur les réseaux sociaux, désinformation… une crise ne se résume pas à un événement exceptionnel avec un début et une fin mais bien à une succession d'aléas auxquels élus et agents doivent répondre. Dans ce contexte, la question n'est plus seulement « *Quand cela finira-t-il ?* » mais plutôt : « *Ce que nous mettons en place suffira-t-il à inverser la courbe ?* ». À l'occasion d'un Atelier de rentrée de l'AMIF, Natalie Maroun, directrice de cabinet du maire de Bois-Colombes (92) et auteure de *La boîte à outils de la communication de crise* (éditions Dunod), fait le point sur la question.

Ne pas laisser le silence s'installer

Attendre que la crise passe est rarement une bonne stratégie. Le silence peut être interprété comme un signe d'impréparation, de désorganisation ou de désengagement mais surtout, il offre à d'autres l'occasion d'imposer leur lecture des événements. Or en situation de crise celui qui prend la parole rapidement contribue à installer le cadre du débat.

Il ne s'agit pas pour autant de communiquer sur des informations non vérifiées. La collectivité doit reconnaître rapidement la situation, dire ce qu'elle sait, ce qu'elle met en œuvre et si nécessaire, ce qu'elle ne sait pas encore.

Pour construire cette première prise de parole, Natalie Maroun distingue trois types de messages complémentaires :

- **Les faits**. Ils permettent de dire ce qui est en train de se produire ou ce que la collectivité met en place ;
- **L'émotion**, pour décrire et reconnaître les inquiétudes ou difficultés rencontrées par la population ;
- **La vulgarisation**, afin d'expliquer les décisions et l'action de la collectivité.



La règle d'or : la communication doit rester utile et toute information vérifiée et fiable. En effet, mieux vaut reconnaître qu'une information est en cours de vérification que chercher à répondre immédiatement à tout et prendre le risque d'être contredit par la suite des événements.

Préparer avant d'avoir à réagir

La communication de crise commence bien avant la crise. Chaque collectivité devrait pouvoir répondre à quelques questions simples :

- Qui valide l'information ?
- Qui prend la parole ?
- Qui publie sur les réseaux sociaux ?
- Quels partenaires doivent être contactés ?
- Quels canaux permettent d'alerter rapidement la population ?

Des modèles de messages, une chaîne d'alerte, des coordonnées actualisées, des porte-paroles identifiés et des scénarios correspondant aux principaux risques du territoire, permettent de gagner de précieuses minutes. La présence physique de l'élu sur le terrain demeure également

importante : elle matérialise l'engagement de la collectivité, à condition de ne jamais gêner l'action des services opérationnels.

EXEMPLE

Le témoignage de Pierre Crosnier Leconte, maire de Bois-Colombes lors de l'atelier l'a illustré avec la découverte d'une bombe de 200 kg datant de la seconde guerre mondiale sur un chantier à Colombes (92), qui avait nécessité l'évacuation de populations dans plusieurs communes. Dans ce type de situation, coordination opérationnelle et coordination de la communication sont indissociables.

Face à la désinformation, miser sur la confiance

Une polémique ou une fausse information peut aujourd'hui circuler beaucoup plus vite qu'une information institutionnelle vérifiée.

Trois réflexes sont alors essentiels :

1. **Déterminer** ce que la collectivité doit protéger en priorité ;
2. **Ne pas rester seuls** en mobilisant des partenaires et des relais crédibles ;
3. **Entretenir la confiance** de la population.

Sur ce dernier point, les collectivités disposent d'un atout majeur : la proximité. Mais cette confiance ne se construit pas au moment où la crise éclate. Elle se cultive au quotidien, par une communication transparente, régulière et utile.

C'est peut-être là le principal enseignement : la meilleure préparation à la communication de crise reste la confiance construite avant qu'elle ne survienne. ■

LA QUESTION EN +

Natalie Maroun, directrice de cabinet du maire de Bois-Colombes (92) et intervenante Cap'Com

En période de crise, quelles relations les collectivités doivent-elles entretenir avec les journalistes ?

Un journaliste n'est ni un ami ni un ennemi. Le média est un canal entre la collectivité et le public, avec sa propre ligne éditoriale mais ne pas communiquer n'empêchera pas les autres de parler de votre crise. Les médias permettent au contraire de rendre votre voix plus audible et de toucher des publics qui prennent le temps de comprendre, là où les réseaux sociaux déhiérarchisent l'information. Il ne faut donc pas avoir peur des journalistes mais bien préparer leur venue et les accompagner sur le terrain. Enfin, ne les laissez pas repartir uniquement avec des échanges oraux : transmettez un écrit ou un mail récapitulatif, notamment pour les chiffres et les données sensibles. Cela limite les risques d'erreur.



FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR DANS MA COMMUNE

L'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France, avec des températures atteignant ou dépassant 40 °C sur 45 % du territoire. Selon Météo-France, la France a traversé trois vagues de chaleur, totalisant 53 jours, contre 33 en 2022. Cet été a également été le deuxième moins pluvieux depuis 1959, avec un déficit de pluie de 40 %. Ces conditions extrêmes ont eu de lourdes conséquences sanitaires, avec plus de 8 000 décès liés aux canicules selon Santé publique France.



© AdobeStock

Gratuit, l'outil *ClimadiagCommune* de Météo-France présente les projections climatiques à l'horizon 2030, 2050 et 2100 pour chaque commune, à travers des indicateurs sur le climat, les risques naturels et la santé.

Des impacts importants sur la population

L'Ile-de-France a été particulièrement touchée. Entre le 17 juin et le 2 juillet, un excès de 2 000 décès toutes causes confondues a été recensé. Deux tendances préoccupent : la hausse des décès de personnes âgées à domicile et l'exposition des 20-35 ans, notamment aux arrêts cardiaques lors d'efforts sportifs en vigilance rouge.

2026, une année ordinaire en 2100

Dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) a été définie. Elle anticipe une France à + 2,7 °C en 2050, avec des étés qui pourraient dépasser 67 jours de vague de chaleur, et + 4 °C en 2100. Les étés les plus chauds de ces quatre dernières années pourraient donc être considérés comme ordinaires voire froids dans le climat d'une France à + 4 °C.

Comment me mobiliser à l'échelle de mon territoire ?

Face à la hausse des températures, trois leviers sont à mobiliser : **l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**, **l'adaptation des territoires** et **la gestion des risques liés aux chaleurs extrêmes**. Sur ce dernier volet, il apparaît essentiel de se préparer dès maintenant aux prochaines canicules qui risquent de s'intensifier.

Qui coordonne quoi ?

En cas de crises liées aux fortes chaleurs, les préfectures de département et la préfecture de police sont chargées de préparer et de coordonner la réponse. Pour cela, elles mobilisent le **dispositif ORSEC** via le guide **« Chaleurs extrêmes »**, document de doctrine et de planification. Le préfet de département est quant à lui l'interlocuteur principal du maire, excepté à Paris où il s'agit du préfet de police.

En première ligne, le maire veille à la protection de la santé publique au titre de ses pouvoirs de police générale. Il autorise également l'occupation du domaine public et décide du maintien des manifestations. ■

LES OUTILS À MOBILISER

1.

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a publié un addendum « vagues de chaleur » au guide d'élaboration des PCS et PICS. Non prescriptif, il propose des fiches opérationnelles (personnes vulnérables, relais fraîcheur, écoles…) à décliner dans le PCS. Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile envisage de rendre le PCS obligatoire dans toutes les communes.

2.

Le registre communal, obligatoire

Le décret du 3 juillet 2026 élargit ses finalités à la lutte contre l'isolement, au repérage de la perte d'autonomie et à l'information sur les droits. Les bénéficiaires de l'APA à domicile et de la PCH y sont désormais inscrits automatiquement, sauf opposition. Les communes reçoivent les données des départements et des CARSAT selon une procédure encadrée.

3.

La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

Intégrée au PCS et composée de citoyens bénévoles placés sous l'autorité du maire, elle apporte un soutien et une assistance aux populations en situation de crise. Les bénévoles peuvent être mobilisés via la plateforme *JeVeuxAider.gouv.fr*



JAUNE, ORANGE, ROUGE : AGIR AU CAS PAR CAS SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

Pour protéger les personnes vulnérables et gérer les grands rassemblements, différentes mesures peuvent être prises par les communes, dès le premier niveau de vigilance. La réponse apportée doit pouvoir s'appuyer sur un dialogue local et être graduée selon les situations :

Vigilance jaune › vérifier que les personnes fragiles figurent au registre, faire de l'aller-vers, s'assurer que les manifestations sportives ou culturelles disposent de points d'eau et d'un dispositif de secours incluant l'hyperthermie.

Vigilance orange › activer le PCS et une cellule de veille, faciliter l'accès aux lieux rafraîchis, diffuser les recommandations et adapter les manifestations. Leur maintien s'apprécie au cas par cas, en lien avec le préfet, selon le public, la jauge, les dispositifs de secours et de rafraîchissement, et les possibilités d'aménagement des horaires ou de report.

Vigilance rouge › l'ORSEC CHALEX s'applique automatiquement avec l'interdiction possible des manifestations sportives et culturelles hors lieu climatisé. Parmi les mesures à prendre : limiter les activités aux heures les plus chaudes, renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables, ouvrir et aménager des lieux rafraîchis, mettre à l'abri des publics à la rue.

TRANSFAIR

Le rendez-vous de la Transmission Reprise d'entreprise

LE MOIS DE LA TRANSMISSION REPRISE

LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

CCI Paris Ile-de-France
11 rue Léon Jouhaux · Paris 10e

Vous cherchez à **céder** ou **reprendre** une entreprise ?
Vous avez un **projet en cours** mais vous manquez d'information ?
Vous cherchez un **financement** ?

Participez au salon Transfair !

- Des rencontres avec tous les experts du secteur
- Des ateliers, conférences et masterclass
- Des formations CAC 120



Inscription gratuite

Organisé par

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ENTREPRISES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Paris Ile-de-France

CRCC

AVOCATS BARREAU PARIS

En partenariat avec

bpifrance

SG SOCIETE GENERALE

ÉCONOMIE LOCALE : DES MODÈLES À RÉINVENTER



Première région économique française, l'Ile-de-France produit 30 % de la richesse nationale et compte près de 6,35 millions d'emplois salariés. Derrière la puissance de ces chiffres se cachent pourtant des réalités territoriales contrastées et des équilibres de plus en plus fragiles. Centres-villes, zones commerciales, TPE-PME ou structures de l'économie sociale et solidaire font face à de profondes mutations.

Essor du commerce en ligne, nouvelles habitudes de consommation et de mobilité, difficultés de recrutement, pression foncière : ces évolutions obligent à repenser les modèles établis. Face à ces phénomènes, les collectivités sont en première ligne notamment sur la stratégie foncière, les droits de préemption, les requalifications des zones commerciales ou bien l'accompagnement des commerçants et des entreprises.
Ce dossier explore les outils et initiatives à disposition des élus pour maintenir l'emploi, accompagner les transformations et faire du développement économique un moteur de vitalité pour les territoires franciliens.
En point d'orgue, Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, a accordé un long entretien à l'AMIF au cours duquel il explique les actions déployées pour dynamiser l'économie en France. ■

© AdobeStock

Les grands entretiens de l'AMIF

SERGE PAPIN,

ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat



© Hamilton DE OLIVEIRA

Face aux difficultés rencontrées par les centres-villes, Serge Papin a lancé en novembre 2025 le plan *Lever le rideau* pour soutenir le commerce de proximité. Revitalisation commerciale, nouveaux modes de consommation, pouvoir d'achat : le ministre revient sur les principaux défis auxquels font face les collectivités et leurs habitants.

Cet entretien a été réalisé avant les manifestations et actions violentes du 17 octobre en France.

Serge Papin et le Gouvernement ont annoncé au lendemain des exactions qui ont touché plus de 3 000 commerces dans toute la France un dispositif de soutien, en lien avec les assureurs, banques, collectivités territoriales et fédérations d'entreprises et de commerçants : mise en place de l'activité partielle à 100 %, l'engagement des assureurs aux côtés des commerces sinistrés pour une prise en charge rapide, des prêts pour soutenir la trésorerie ainsi que la mise en place d'un fonds de soutien national (aux côtés des fonds régionaux et locaux mis en place). Par ailleurs, le ministre a réuni les plateformes de e-commerce (Vinted, Leboncoin, Ebay…) pour s'assurer de la suppression des annonces de revente des produits issus du pillage ainsi que de la poursuite des receleurs.

Après un an, quel bilan du plan *Lever le rideau* ?

Une centaine de foncières ont été déployées par les villes dans toute la France et cela continue. Pour moi, c'est l'un des meilleurs outils à la disposition des municipalités : elles permettent de préempter des emplacements stratégiques, d'agrandir des locaux, de rouvrir des rideaux et aussi d'agir sur les loyers. La Banque des Territoires a prévu 100 millions d'euros pour ces foncières.

L'autre outil qui fonctionne très bien, c'est le manager de commerce de centre-ville. 515 postes ont été financés dans le cadre du plan de relance. Jusqu'à mi-juin, 370 demandes supplémentaires avaient été dé-

posées, pour un montant d'environ 6,5 millions… Ces managers apportent une vraie valeur ajoutée pour faire le lien entre la ville et ses commerçants, sur les flux, l'accessibilité ou l'animation du centre-ville.
Les résultats sont là : dans certaines villes, le taux de vacance a été divisé par deux. À Montfermeil (93), par exemple, il est passé de 17 % à 8 %. Enfin, 72 collectivités se sont engagées à signer la charte *Ville commerçante*, qui fait du commerce de centre-ville une priorité partagée entre élus, habitants et commerçants.

Comment rétablir une concurrence plus équitable entre e-commerce et commerces physiques ?

Je ne suis pas intrinsèquement opposé aux plateformes mais il faut faire le ménage. Je me suis engagé contre celles qui ne respectaient pas nos règles. En un an, les sanctions françaises et européennes ont représenté un milliard d'euros. À cela s'ajoutent les mesures sur les petits colis, avec une taxe portée à 5 euros au 1er novembre.
Depuis la mise en place de ces mesures, les volumes de vente de certaines plateformes auraient baissé de 30 à 40 %. On constate aussi une prise de conscience des consommateurs et un regain d'intérêt pour des produits fabriqués en France et accessibles. L'enjeu, c'est de veiller à un équilibre qui préserve le commerce physique, porteur du lien social. Même de nouveaux usages, comme les lockers, doivent être pensés avec les commerces, et placés à proximité immédiate de ceux-ci.

Comment accompagner les commerçants face au numérique et à l'IA ?

L'État accompagne directement cette transformation et propose des solutions adaptées aux entreprises et au commerce. Je parle d'outils qui automatisent certaines réponses aux clients ou qui mettent l'IA au service des commerçants. Il faut que les professionnels se saisissent de ces outils. Les collectivités peuvent en être les relais, en les faisant connaître.
Beaucoup de petits commerçants sont indépendants juridiquement mais appartiennent à des réseaux, des coopératives ou des franchises. Cela leur permet de mutualiser des moyens et d'accéder à des technologies qu'ils ne pourraient pas forcément financer seuls. Pour moi, l'isolement est une vraie difficulté : être indépendant et associé à un réseau peut au contraire constituer une force.

> « Ce qui fonctionne le mieux, c'est donc l'association entre une stratégie municipale forte, une foncière et un manager de commerce. »

Que faire des galeries et zones commerciales qui s'essoufflent ?

Il faut distinguer les centres commerciaux intégrés à la ville, qui peuvent participer à la dynamique du centre-ville et ceux situés dans des périphéries devenues moins attractives. Ce dernier cas a besoin d'être transformé pour en faire de véritables destinations : des restaurants, des cinémas, des loisirs et des tiers-lieux.
Cela demande des investissements importants, il faut coordonner l'investissement public et privé. Et quand un projet a du sens, la Banque des Territoires peut l'accompagner également.
C'est l'un des grands défis urbains des prochaines années : rendre attractives les périphéries en difficulté tout en redynamisant les centres-villes. Avec les contraintes sur l'artificialisation des sols, l'avenir passe aussi par la réhabilitation des friches et du foncier existant plutôt que par l'extension permanente en périphérie.



© Christine BIAU

« … il faut que le salaire net puisse se rapprocher davantage du brut et donner aux entreprises plus de marge pour mieux rémunérer le travail. »

L'enjeu est considérable : d'ici 2030, environ 350 000 entreprises devraient être concernées par une cession. Il faut donc anticiper le phénomène pour éviter que des commerces essentiels à la vie locale disparaissent faute de repreneur.

Comment mieux anticiper la transmission des commerces ?

Trop de commerçants pensent à vendre leur entreprise au dernier moment, alors qu'une transmission doit se préparer. Le salarié peut souvent être un excellent repreneur : il connaît déjà le commerce, sa clientèle et son fonctionnement.

C'est le sens du Pacte que j'ai proposé pour faciliter la transmission des TPE et PME à leurs salariés. Dans le budget 2026, il prévoit pour les entreprises de moins de dix salariés, un suramortissement de 60 %, une forte réduction des frais de mutation, ainsi qu'une franchise de fiscalité sur les plus-values jusqu'à un million d'euros. Le financement pourrait également être facilité par le crédit-vendeur et l'intervention de Bpifrance.

Vous avez dans votre portefeuille le pouvoir d'achat, pensez-vous que c'est le travail qui ne paye pas assez ou que c'est la vie qui est trop chère ? Quelles réponses donner dans l'immédiat ?

Oui, le travail ne paye pas assez. Nous avons aujourd'hui une situation paradoxale : l'État verse des primes d'activité pour soutenir les revenus tout en accordant des allégements de charges aux entreprises, notamment sur les bas salaires. À terme, il faut réfléchir au financement de notre protection sociale et de nos retraites afin de permettre au salaire net de se rapprocher davantage du brut et de donner aux entreprises plus de marge pour mieux rémunérer le travail.

Il faut également aller vers davantage de partage de la valeur : intéressement, participation et actionnariat salarié, afin que les

salariés bénéficient davantage de la valeur qu'ils contribuent à créer. C'est ce pourquoi je militais et je milite toujours.
À court terme, plusieurs dispositifs soutiennent déjà le pouvoir d'achat : le SMIC a augmenté de 3,4 % depuis le début de l'année et la prime d'activité a été revalorisée. Face à la crise des carburants, les aides aux grands rouleurs et la libération des stocks stratégiques viennent aider le pouvoir d'achat des automobilistes. Nous voulons également faciliter la transmission intergénérationnelle : le montant transmissible évoqué passerait de 31 000 à 50 000 euros, avec des dispositions supplémentaires au-delà des abattements existants.

Quelle est votre position face à l'essor des meublés touristiques ?

Là aussi, il faut retrouver de l'équilibre. Les meublés touristiques, c'est une réponse à une demande réelle surtout quand la capacité hôtelière est insuffisante, mais leur développement ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre des territoires, et encore moins de l'accès au logement des habitants. Voyons aussi que ces meublés génèrent également des recettes, notamment pour les collectivités, à travers la taxe de séjour.
En revanche, le contournement des règles, les locations non déclarées ou certaines pratiques qui retirent durablement des logements du marché résidentiel, elles, ne sont pas acceptables et doivent être régulées.
C'est l'objet de la loi adoptée en 2024, qui a donné aux maires de nouveaux outils pour répertorier et réguler les meublés touristiques. Le dispositif national d'enregistrement « *Mon meublé de tourisme* » est désormais opérationnel et les communes disposent de leviers nouveaux.
Par ailleurs, une destination ne peut pas fonctionner durablement si ceux qui y travaillent ne peuvent plus s'y loger. C'est pourquoi, je soutiens les initiatives visant à développer une offre de logements, dont les meublés de tourisme, accessibles pour les salariés du tourisme, permanents comme saisonniers.
Le tourisme, c'est une richesse folle, et il faut veiller toujours à ce que cette richesse serve nos territoires – pas qu'elle les dénature. C'est dans l'intérêt des habitants comme des touristes. ■


© Christine BIAU

« Je soutiens les initiatives visant à développer une offre de logements, dont les meublés de tourisme, accessibles pour les salariés du tourisme, permanents comme saisonniers. »

LES CENTRES-VILLES N'ONT PAS DIT LEUR DERNIER MOT

Les centres-villes occupent une place particulière dans la vie d'un territoire. Or, depuis plusieurs années, ils se meurent, subissant l'évolution des modes de vie, de consommation et de déplacement. En fer de lance, le e-commerce qui est venu bouleverser le commerce traditionnel, avec une promesse d'immédiateté, de diversité et de prix bas contre lesquels les commerçants locaux peuvent difficilement lutter.



© AdobeStock

Selon le *Baromètre du centre-ville et des commerces 2026* de l'Institut CSA, les Franciliens restent, malgré tout, très attachés à leur cœur de ville, comme le déclarent 82 % d'entre eux.

Les habitants ne se rendent plus en centre-ville simplement pour acheter un produit mais aussi pour rechercher du lien social, du divertissement et de la nouveauté.

Les collectivités locales disposent d'outils pour rendre leur centre-ville plus attractif et y attirer davantage de visiteurs. La redynamisation reste toutefois un processus de long terme, qui implique plusieurs acteurs.

Pour une redynamisation durable : disposer d'une stratégie locale claire

Les collectivités locales, en premier lieu les communes, jouent un rôle moteur dans la revitalisation de leur centre-ville. Pour produire des effets durables, cette démarche doit s'inscrire dans le temps long.

La définition d'une stratégie de redynamisation repose tout d'abord sur un diagnostic approfondi des forces et des fragilités du centre-ville : analyse de l'offre et de la vacance commerciale, étude des usages résidentiels et commerciaux, analyse des déplacements et des flux. Sur la base de ce

Économie locale : des modèles à réinventer



La boîte à outils Cities@Heart, publiée en novembre 2025 par le réseau européen URBACT, propose une méthodologie étape par étape et des instruments pratiques pour diagnostiquer, planifier et dynamiser les centres-villes.

diagnostic, la collectivité peut élaborer une stratégie transversale et cohérente, adaptée aux spécificités et aux besoins de son territoire.

Cette stratégie peut notamment s'articuler autour des quatre grandes fonctions du centre-ville identifiées dans la matrice développée par David Lestoux, sociologue et urbaniste spécialiste de la revitalisation des centres-villes :

- **La fonction économique :** c'est-à-dire la dimension commerciale du centre-ville mais également sa propension à accueillir de l'emploi (les employés jouant le rôle de consommateurs sur la pause déjeuner, par exemple).
- **La fonction habitat :** les logements surplombant les commerces sont souvent vides. Les logements de centres-villes sont souvent considérés comme peu désirables du fait des nuisances sonores. Repenser ce foncier devient dès lors nécessaire.
- **La fonction servicielle :** c'est-à-dire le maintien d'équipements publics, qu'ils soient culturels, sportifs, médicaux, postiers, etc.
- **La fonction identité :** elle repose sur l'aspect général du lieu, son accessibilité et ses atouts architecturaux, graphiques ou paysagers, pouvant donner envie aux habitants de s'y balader. ■

Quelques outils et recommandations pour agir sur la fonction économique de son centre-ville

- **Créer ou mobiliser une foncière de redynamisation.** De plus en plus sollicitées, elles permettent de racheter des locaux pour les adapter aux attentes des entreprises (espaces plus petits et modulables). Ces biens ont ensuite vocation à être remis sur le marché. Ce dispositif peut toutefois être difficile à assumer économiquement par une petite ville.
- **Recruter un manager de centre-ville.** Cofinancé pendant deux ans par la Banque des Territoires, ces postes permettent de créer un lien fort avec les commerçants et de déployer des événements qui pourront créer du flux et du trafic en centre-ville.
- **Faire valoir son droit de préemption commerciale.** Ce droit permet à la commune de racheter un bail commercial, un fonds de commerce, artisanal ou un terrain commercial. Son utilisation n'est pas sans risque, que ce soit en raison du support des charges (loyer et masse salariale) ou une vente potentiellement à perte (la revente du bien est obligatoire dans les deux ans). Ce droit peut toutefois permettre, dans une période transitoire, de conserver de la diversité commerciale et de maintenir du flux.
- **Agir sur ses linéaires et sa diversité commerciale.** En raison des évolutions socio-démographiques de la ville, le centre peut être amené à se recomposer. Réduire ses linéaires commerciaux pour recentrer l'activité autour de quelques rues peut aider à recréer un parcours de flânerie. D'autre part, pour préserver la diversité commerciale, les collectivités peuvent créer des périmètres de protection commerciale renforcée. Ceux-ci limitent les changements ou la concentration d'une mono-activité. Il s'agit toutefois de grandes catégories, ne permettant pas de préciser exactement le type de commerce à conserver.

QUESTIONS À

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, maire de Rueil-Malmaison (92)



Qu'est-ce qui fait, selon vous, un centre-ville vivant et attractif ?

Un centre-ville vivant associe commerces, services de proximité et espaces publics de qualité. Dans la Métropole, 82 % des habitants y sont attachés, 89 % le fréquentent chaque semaine, mais 68 % s'inquiètent de sa vitalité. Face au constat de 71 centres-villes dégradés, j'ai lancé en 2018 le programme Centres-Villes Vivants pour accompagner les maires à rendre leur centre-ville plus attractif, dynamique et agréable à vivre pour tous ! 109 communes ont rejoint le programme, 93 ont été soutenues pour 43,1 M€ et plus de 560 actions ont été engagées.

La Foncière fête ses trois ans et a déjà reçu plus de 90 sollicitations de communes. Que permet-elle de réaliser pour maintenir ou faire revenir des commerces ?

Dès 2005, j'ai porté le droit de préemption commerciale, à l'origine de la Loi Ollier. Créée en 2023 avec la Caisse des Dépôts, la CCI Paris Ile-de-France, la Chambre de métiers, la Semmaris et le Crédit Agricole d'Ile-de-France, que je remercie, notre *Foncière Centres-Villes Vivants* aide les maires à maîtriser leur foncier commercial. Elle acquiert, rénove et reloue des locaux à des conditions adaptées. En trois ans, elle a reçu plus de 90 sollicitations de maires, validé 69 investissements et réalisé 34 acquisitions pour 11,3 M€, comme au Pré-Saint-Gervais (93), à Asnières-sur-Seine (92) et Choisy-le-Roi (94) où des projets sont en cours. ■

Hervé Chevreau, conseiller métropolitain délégué aux Centres-Villes Vivants, au commerce de proximité



Quelles perspectives ont été évoquées lors des Assises métropolitaines du centre-ville et quels projets souhaitez-vous mettre en lumière ?

Organisées à Épinay-sur-Seine (93) à l'initiative de Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et de Centre-Ville en Mouvement, présidée par Philippe Laurent, vice-président de la Métropole, ces 5es Assises ont dessiné plusieurs priorités : mobiliser l'intelligence artificielle et le numérique pour mieux comprendre les besoins et les flux et imaginer de nouveaux services, soutenir l'artisanat et les savoir-faire, conforter marchés, halles et commerces de bouche et développer de nouvelles formes de commerces « expérientiels » associant vente, restauration, services et culture. Avec le programme et la Foncière Centres-Villes Vivants, nous donnons aux maires des solutions très concrètes pour renforcer l'attractivité de chaque centre-ville. ■

LES ZONES COMMERCIALES DE PÉRIPHÉRIE ONT-ELLES UN AVENIR ?

Les zones d'activité économique (ZAE) couvrent 3 % du territoire régional dont 30 % de centres et parcs commerciaux. Encore très largement fréquentées, même avec une progression de 3,7 % pour l'Ile-de-France, on remarque néanmoins leur nécessité de se réinventer pour répondre à une demande qui a muté.

Si le modèle de la zone commerciale reste encore performant, on remarque toutefois quelques signes de fragilité. La vacance commerciale s'installe, et ce, de façon durable. En cause : l'augmentation de la consommation en ligne et les difficultés financières de plusieurs enseignes historiques (Camaïeu, Jennyfer, Gap, Casa, etc.).
L'offre commerciale a aussi changé. Le prêt-à-porter diminue au profit d'enseignes de restauration, de loisirs, de salles de fitness ou même de cabinets médicaux.
Enfin, ces zones restent également très dépendantes de l'usage de la voiture individuelle : 84 % des déplacements étant réalisés par ce biais.

Un plan de transformation commerciale en demi-teinte

Le plan de transformation des zones commerciales lancé en septembre 2023 par le gouvernement a essayé de répondre à cet enjeu. Mobilisant 34 millions d'euros, ce dispositif devait accompagner 74 territoires lauréats en finançant des études préalables, de la conduite de projet (recrutement d'un chef de projet, par exemple) ou en accompagnant les acteurs locaux par une task-force interministérielle.
Or, trois ans après son lancement, les projets soutenus ont du mal à trouver leur rythme. Difficultés à trouver un équilibre économique, réticence des propriétaires à dévaluer leurs actifs fonciers ou complexités techniques pour l'aménagement sont généralement évoqués par les élus.
Cependant, quelques bonnes pratiques ressortent des expériences nationales de requalification, parmi lesquelles la gouvernance locale partagée avec le privé, la mixité des usages ou encore le développement de voies douces ou d'aménagements permettant aux riverains de se réapproprier le lieu comme véritable « espace de vie ». ■



Le Cerema a publié une série de fiches consacrées à l'urbanisme commercial. Parmi elles, la fiche n°3 « Transformer les périphéries commerciales : des facteurs-clés de succès » propose des repères et des retours d'expérience utiles pour accompagner les démarches de transformation des périphéries commerciales.

RECRUT'UP, AU SERVICE DES TPE/PME DU TERRITOIRE

Le marché du travail est dans une situation paradoxale : le chômage se maintient à un haut niveau (8,2 % au deuxième trimestre 2026 en Ile-de-France) tandis que de nombreuses entreprises peinent à recruter. Parmi les métiers en tension en Ile-de-France, on retrouve aussi bien des profils d'ingénieurs, de cadres techniques que des couvreurs, des maçons, ou des carrossiers.[1]



© AdobeStock

Recrut'Up : 30 000 formations préalables à l'embauche par an

Adopté par la Commission Permanente le 20 novembre 2025, **le dispositif Recrut'Up de la Région Ile-de-France**, propose de financer, à partir de 2026, près de 30 000 places de formation préalable à l'embauche par an pour des demandeurs d'emploi, au sein de TPE, PME et ETI ayant exprimé un besoin en compétences sur le territoire. Quatre grands secteurs d'activité sont concernés :

- **L'industrie :** mécanique, matériaux, énergie, automatisme, qualité et génie industriels.
- **Le numérique et systèmes d'information**.
- **Le BTP :** conception, gros œuvre, second œuvre, génie climatique.
- **Les sciences du vivant et les biotechnologies :** bio-informatique, biochimie, biotechnologie.

Une formation financée à 70 %

La Région prend en charge 70 % du coût total de la formation, avec un maximum de 12 000 € par demandeur d'emploi. L'entreprise, quant à elle, couvre les dépenses du reste à charge. L'aide est individuelle pour le demandeur et son versement s'effectuera par subrogation à l'organisme de formation. Le dépôt des demandes est à réaliser par l'organisme de formation sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr pour le compte du demandeur d'emploi. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 31 janvier 2027. ■

Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr ou à l'adresse e-mail : recrutup@iledefrance.fr

[1] Pour un détail plus complet, voir l'arrêté du 21 mai 2025 fixant la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement.

EMPLOI : LES COLLECTIVITÉS DÉVELOPPENT DES INITIATIVES

À Mantes-la-Jolie (78), le recrutement se passe de CV

Fin septembre, la ville de Mantes-la-Jolie a organisé une journée dédiée à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle, au Campus Paul-Cézanne, « Coup de Boost, l'événement des opportunités ».

Miser sur les compétences et la personnalité

Le rendez-vous s'est déroulé en deux temps. Le matin, un forum réunissait entreprises, organismes de formation, associations et acteurs de l'insertion pour renseigner les visiteurs sur les emplois, stages, alternances et formations.

L'après-midi, place aux *Talents Cachés du Mantois*. Le principe : un candidat et un recruteur séparés par un rideau, aucun CV et seulement 2 minutes 30 pour se présenter. Une formule destinée à mettre en avant la motivation, les compétences et la personnalité plutôt que l'apparence ou le parcours inscrit sur le papier.



Est Ensemble (93) : les Maisons de l'emploi rapprochent entreprises et candidats

Faciliter le retour à l'emploi tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises : c'est la vocation des *Maisons de l'emploi* déployées par Est Ensemble (93). Implantées à Bagnolet, Noisy-le-Sec et Pantin, elles réunissent, en un même lieu, services publics de l'emploi, associations et organismes spécialisés dans la création d'entreprise. L'objectif : simplifier les démarches et mieux coordonner les acteurs à l'échelle du territoire.

Un accompagnement pour chaque besoin

Demandeurs d'emploi et salariés peuvent y bénéficier de conseils, d'ateliers de recrutement, d'une aide à la rédaction de CV ou à la préparation des entretiens mais aussi être orientés vers une formation ou un contrat en alternance. Les entreprises sont, elles, accompagnées pour formaliser leurs offres, présélectionner des candidats ou mobiliser des formations adaptées à leurs besoins.

Le dispositif s'adresse également aux entrepreneurs. Grâce au Point d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE), ils disposent d'un guichet unique proposant diagnostic, conseils, formations et aide à la recherche de financements ou de locaux. Une approche globale destinée à fluidifier les parcours professionnels et à répondre aux besoins du bassin d'emploi. ■



COMMENT FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Pour les acteurs de l'ESS, disposer d'un local ne suffit pas : son implantation est déterminante. Associations, coopératives, mutuelles ou fondations interviennent dans des domaines très variés, transition écologique, sport, culture, santé, alimentation… et leurs activités reposent souvent sur une forte proximité avec les habitants.

Un accès au foncier souvent difficile

Les conditions d'accès au foncier proposées aux structures de l'ESS sont fréquemment peu favorables : locaux dégradés ou difficiles d'accès, baux limités à un ou deux ans, ou encore réticence de certains bailleurs.

Ces difficultés peuvent notamment s'expliquer par une perception élevée du risque de faillite de ces structures par les bailleurs, qui tendent à surestimer leur fragilité financière.

Pour ces structures, la localisation peut ainsi être plus déterminante que le niveau du loyer : un local abordable mais éloigné des publics visés peut fortement limiter leur capacité à créer du lien avec la population, ainsi que l'utilité et le développement de leur projet.



Le RTES a publié en 2025 un guide RepèrESS sur « L'accès au foncier des acteurs de l'ESS – enjeux et leviers pour les collectivités locales ».

PDF à télécharger

Quels leviers pour les collectivités ?

Pour favoriser l'accès au foncier des structures ESS, plusieurs solutions s'offrent aux collectivités :

- **Faciliter l'intermédiation entre structures ESS et bailleurs**, afin de lever les préjugés, fluidifier les relations et clarifier les attentes de chacun.
- **Mettre en place des garanties**, la collectivité pouvant se porter garante auprès des bailleurs afin de réduire les freins liés à la perception du risque.
- **Mettre à disposition des locaux à loyer modéré**, notamment lorsque la proximité avec les habitants est déterminante pour l'activité de la structure.
- **Mobiliser l'urbanisme transitoire**, par exemple en permettant l'occupation temporaire de friches ou de locaux vacants. L'accompagnement par une **foncière solidaire**, à l'image de la SCIC Plateau Urbain, peut faciliter le montage technique de ce type d'opérations.

Adapter la durée d'occupation aux besoins des projets

Les baux précaires peuvent convenir à certains projets ESS mais ils ne constituent pas une réponse adaptée à toutes les situations. Les modalités d'occupation doivent être pensées en fonction de la nature du projet et de son besoin d'ancrage territorial.

Les structures ayant besoin de s'inscrire durablement dans un territoire peuvent notamment bénéficier de baux emphytéotiques, conclus pour une durée comprise entre 18 et 99 ans, qui leur offrent davantage de visibilité pour développer leur activité. ■

QUESTIONS À

Stéphanie Von Euw, maire de Pontoise (95)



Pontoise multiplie les projets pour rendre son centre-ville plus vivant et attractif. Stéphanie Von Euw, maire de la ville, revient sur son programme Action Cœur de Ville et les ambitions de cette transformation.



Sur le volet habitat, l'OPAH-RU est menée avec l'agglomération de Cergy-Pontoise, l'État et l'Anah, afin d'accompagner la rénovation du parc ancien.

Quel fil rouge a guidé le réaménagement du centre-ville ?

Notre ambition est de faire du centre-ville un lieu vivant, habité, commerçant et agréable à parcourir. C'est pourquoi nous agissons à la fois sur le commerce, l'habitat, les mobilités, les espaces publics et le patrimoine. L'OPAH-RU 2026-2031 (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine) en est un axe majeur. Elle doit permettre d'accompagner 570 logements du centre ancien, en soutenant leur rénovation, la lutte contre l'habitat dégradé et la remise sur le marché de logements vacants. En parallèle, nous poursuivons la requalification et la renaturation des espaces publics, les aides aux façades et devantures, la valorisation des quais de l'Oise et l'accompagnement du commerce.

Comment avez-vous abordé les contraintes patrimoniales, la relation avec les Architectes des Bâtiments de France et les éventuels surcoûts ?

À Pontoise, notre patrimoine n'est pas un frein : c'est une identité à préserver et un levier d'attractivité. Mais un centre ancien impose des règles plus exigeantes, des projets plus complexes et parfois plus coûteux. Nous avons donc fait le choix d'intégrer ces contraintes dès l'amont, en travaillant régulièrement avec l'architecte des Bâtiments de France. Notre ligne est claire : transformer la ville sans la dénaturer, en conciliant qualité architecturale, usages d'aujourd'hui et accompagnement des propriétaires.

Sur quels acteurs et dispositifs vous êtes-vous appuyés pour mener à bien ce projet ?

Revitaliser un centre-ville ne peut pas reposer sur la seule commune. Nous nous appuyons sur le programme *Action Cœur de Ville* et sur plusieurs partenaires : l'État, le Département du Val-d'Oise et la Banque des Territoires, signataire de la convention *Action Cœur de Ville (ACV) et l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)*. Celle-ci a notamment apporté 25 000 € pour l'étude sur le potentiel de végétalisation du centre-ville. La CCI intervient également auprès des commerçants et porteurs de projets. Cette mobilisation collective nous permet de croiser financements, ingénierie et expertise pour agir durablement sur le cœur de ville. ■



Un travail partenarial est réalisé avec l'architecte des Bâtiments de France.

L'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) intervient dans les territoires dans le cadre des trois missions qui lui ont été confiées par sa gouvernance paritaire :

- Elle accompagne et sécurise les parcours professionnels des cadres, tout au long de leur vie, de leur diplomation (jeunes diplômés bac+3) à la fin de leur carrière.
- Elle accompagne les TPE PME à chaque étape de leur processus de recrutement de cadres (marque employeur, définition du besoin, recherche de candidats, intégration, fidélisation).
- Elle éclaire le marché de l'emploi cadres en mettant à disposition des études et de la prospective.

En Ile de France, 350 salariés accueillent nos clients dans nos 11 centres, ou vont à leur rencontre au plus près des territoires, pour les faire bénéficier de nos services.



Envie d'en savoir plus sur que l'APEC peut apporter à vos administrés sur votre commune ?
N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : dr_idf@apec.fr
A bientôt !

VOYAGE D'ÉTUDES DE L'AMIF
ROTTERDAM : ENTRE INNOVATION URBAINE ET DÉFIS CLIMATIQUES



C'est aux Pays-Bas, précisément à Rotterdam, que l'AMIF a organisé son voyage d'études annuel. Malgré sa petite superficie, 42 000 km², les Pays-Bas sont très densément peuplés, et jouent un rôle économique majeur en Europe autour de l'axe portuaire Rotterdam-La Haye. L'occasion pour notre délégation de l'AMIF de découvrir les enjeux du pays.

Relations franco-néerlandaises et grands enjeux économiques aux Pays-Bas

La région métropolitaine Rotterdam-La Haye constitue l'un des principaux pôles économiques des Pays-Bas. Elle s'appuie notamment sur la puissance du port de Rotterdam, véritable porte d'entrée de l'Europe pour les marchandises et l'énergie.

Le pays déploie aujourd'hui une politique visant à concilier compétitivité économique et transition écologique.

La stratégie à l'horizon 2050 vise ainsi à faire évoluer le port vers un modèle plus durable, innovant et résilient, notamment à travers les énergies renouvelables, l'hydrogène, la capture du CO_2 et la modernisation des infrastructures. Fret ferroviaire ou mobilités urbaines, la question des mobilités, quelles qu'elles soient, est primordiale. L'enjeu est de faire coexister les flux liés au port avec les déplacements quotidiens des habitants, dans une métropole où les activités économiques et les espaces résidentiels sont étroitement imbriqués.



© Photos Moïse Fournier

Pour ouvrir ses travaux, notre délégation, présidée par Stéphane Beaudet, a pu échanger avec deux maires venus présenter le fonctionnement des collectivités néerlandaises. Ils ont expliqué leurs responsabilités et les spécificités de l'action locale aux Pays-Bas.
À la différence de la France, les maires néerlandais ne sont pas élus directement par les habitants : ils sont nommés par décret royal, sur proposition du gouvernement, pour un mandat de six ans.



Harald M. Bergmann, maire de Schiedam



Jack de Vries, ancien secrétaire d'État à la Défense et aujourd'hui maire de Maassluis

Adaptation climatique et gestion de l'eau

Au-delà d'une politique publique, la gestion de l'eau est une composante de l'identité et de la culture néerlandaises.
Depuis des siècles, les Néerlandais ont dû gagner des terres sur la mer et protéger les zones habitées. On retrouve donc une forte tradition de coopération entre habitants, agriculteurs, collectivités et autorités de l'eau, notamment à travers les Waterschappen (voir encadré page suivante), dont les premières formes remontent au Moyen Âge.



Aujourd'hui, 60 % de la population des Pays-Bas vit en zone inondable. La gestion de l'eau est donc un défi majeur en termes de développement économique, de protection des populations et d'adaptation au changement climatique.

Le plan Delta néerlandais

Ce programme national, structuré pour être indépendant, vise à déployer une stratégie d'anticipation de la gestion de l'eau à l'horizon 2050. Les rapports sont produits à destination du gouvernement.
Lilian Van den Aarsen, directrice du Commissariat au Delta, a présenté les détails de ce programme à la délégation de l'AMIF, en insistant sur l'esprit de concorde au sein d'un pays parfaitement conscient que l'adaptation au changement climatique ne consiste plus seulement à repousser l'eau mais à apprendre à vivre avec elle.





Pieter van de Stadt, président de l'Autorité régionale de l'eau de Schieland et Krimpenerwaard et ancien maire de Lansingerland, a présenté le modèle néerlandais de gouvernance de l'eau. Les Waterschappen, autorités dédiées à la gestion de l'eau et à la prévention des inondations coordonnent la coopération entre collectivités, État et autres acteurs du territoire.

Architecture et urbanisme à Rotterdam

Rotterdam s'inscrit dans une réflexion importante de transformation du modèle urbain. La ville fait de ses contraintes un laboratoire urbain : ville portuaire exposée au changement climatique, elle cherche simultanément à se densifier, à se reconnecter à son fleuve, à transformer ses anciennes zones industrielles et à construire une ville plus résiliente, mixte et accessible.

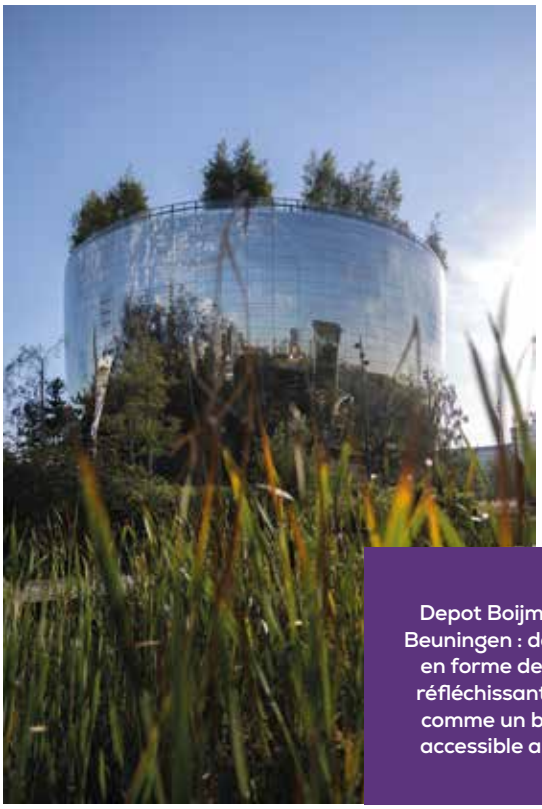

Depot Boijmans Van Beuningen : dépôt d'art en forme de cuvette réfléchissante, conçu comme un bâtiment accessible au public.



Markthal : immense marché couvert combiné à des logements, devenu une des nouvelles icônes architecturales de la ville.



Découverte de Rotterdam Centraal, exemple d'intégration d'une grande infrastructure de transport au tissu urbain.



©Agence West 8



© Photos Moïse Fournier sauf mention contraire

L'agence West 8 développe une approche globale du projet urbain : elle intervient aussi bien sur la conception de parcs et de places que sur la reconversion de friches, l'aménagement de fronts d'eau et la transformation de quartiers entiers. Pour exemple, les anciens docks de Katendrecht, reconvertis en quartiers de vie mêlant logements, équipements et nouveaux usages. Une transformation urbaine et paysagère réussie en privilégiant l'importance du réemploi du patrimoine et des bâtiments existants pour accompagner la transformation des villes.

Pour découvrir ces modèles innovants, deux cabinets d'architecture ont guidé la délégation de l'AMIF dans les rues de Rotterdam pour visiter deux projets emblématiques : Nicolas Land, de l'agence d'architecture et d'urbanisme MVRDV, et Martin Bieweng, de l'agence d'architecture WEST 8.
MVRDV travaille beaucoup sur la transformation de la ville existante, la densification, la mixité des usages et la reconquête d'espaces délaissés. Le cabinet revendique une approche où architecture et urbanisme sont étroitement liés, avec une attention croissante portée à la résilience climatique et à la durabilité.

Enjeu portuaire et lutte contre le narcotrafic

Rotterdam mise sur une approche intégrée qui combine renseignement, contrôle des marchandises, enquêtes judiciaires et financières, sécurisation des entreprises et coopération internationale. Le port est traité comme un écosystème à protéger, et non comme un simple lieu de saisie de stupéfiants. La lutte contre le narcotrafic ne relève pas uniquement de la police. Elle mobilise également la municipalité de Rotterdam, l'autorité portuaire, les entreprises de manutention, les armateurs et les organisations professionnelles.

La lutte contre le narcotrafic s'organise autour de 3 axes : :

- Sécuriser la chaîne logistique par des contrôles ciblés, de la vidéosurveillance, la sécurisation des accès et la traçabilité numérique des retraits de conteneurs.



Joren Polhuijs est commandant adjoint au sein de la Police portuaire de Rotterdam. La police portuaire assure des missions de surveillance, de contrôle et de sécurité dans les zones portuaires et maritimes, et joue un rôle central dans la lutte contre le narcotrafic, la criminalité organisée, la contrebande et l'infiltration criminelle des activités portuaires.

- Lutter contre la corruption et le recrutement. Les « ninjas », recrutés pour récupérer la drogue dans les conteneurs, font également l'objet d'une attention particulière.
- Démanteler les réseaux au-delà du port. L'objectif est d'atteindre les organisateurs et leurs moyens financiers, pas uniquement les exécutants.



Dorian Bergsma est directeur de programme au sein de la Ville, principalement sur les enjeux de sécurité.

Visite du terminal portuaire ECT

Situé à Maasvlakte, directement sur la mer du Nord, l'ECT Delta Terminal s'étend sur environ 272 hectares et dispose de 4 km de quais, permettant d'accueillir 24h/24 les plus grands porte-conteneurs mondiaux. Pionnier de l'automatisation portuaire, ECT y a ouvert en 1993 le premier terminal à conteneurs automatisé au monde. Le site combine aujourd'hui transport maritime, fluvial, ferroviaire et routier et constitue également un important hub européen pour le transbordement de conteneurs. ■



ATELIERS DE RENTRÉE

CRUES FRÉQUENTES, CRUES MAJEURES,
PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION EN ILE-DE-FRANCE

En Ile-de-France, 2 millions de Franciliens pourraient être impactés par une crue majeure, or 64 % des concernés l'ignorent (sondage IPSOS réalisé en 2024 pour Episeine). Les crues majeures pourraient causer 30 milliards d'euros de dégâts tandis que les crues fréquentes perturbent régulièrement les particuliers et les réseaux (transports, assainissement, électricité, chaleur urbaine). Malgré tout, la région est globalement protégée avec 41 systèmes d'endiguement et 817 millions de m³ de stockage maximal cumulé.

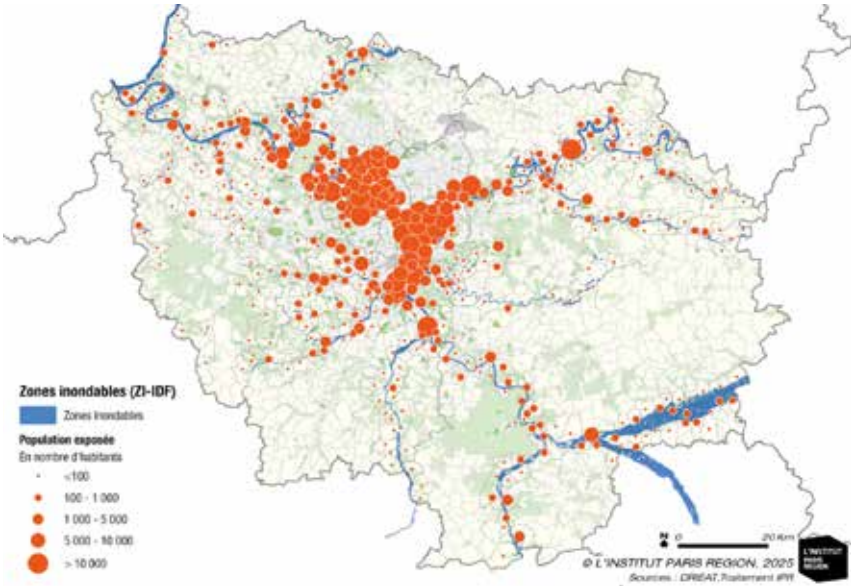

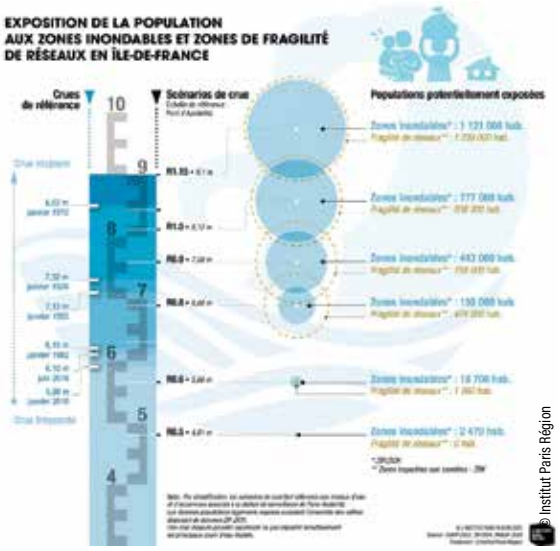

Connaître et surveiller le risque

Un certain nombre d'outils comme Vigicrues, le dispositif national de surveillance des cours d'eau, permettent de surveiller les risques potentiels. En s'y inscrivant, les communes peuvent paramétrer les avertissements et lettres d'information régulières. Vigicrues Flash et Avertissement pluies intenses (APIC – Météo France) complètent le dispositif d'information et d'alerte. Pour connaître les zones inondables et les zones de fragilité des réseaux, les élus peuvent également s'appuyer sur des outils comme Géorisques, Cartoviz ou les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) disponibles sur les sites internet des préfectures.

Informer et préparer les habitants

Préparer sa commune à ce risque d'inondation, c'est d'abord sensibiliser sa population. Cela passe par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) mais aussi par les repères de crue et les événements de sensibilisation dont l'organisation peut être soutenue par l'État via le dispositif de la Journée nationale de la résilience.

Intégrer le risque dans l'aménagement et la gestion de crise

Prévenir, c'est aussi agir sur l'urbanisme en prenant en compte le risque dans l'aménagement du territoire, via les recommandations de la charte Quartiers résilients.

D'autres dispositifs territoriaux, comme le PPRI annexé au Plan Local d'Urbanisme ou le Plan Communal de sauvegarde, permettent d'anticiper les moyens d'intervention. Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) permettent de travailler sur des territoires d'intervention élargis et de réaliser des programmes d'actions concertées. Ces PAPI permettent de bénéficier d'un accompagnement financier et/ou technique pour rédiger le DICRIM, élaborer un PCS, réaliser un diagnostic et des travaux sur des bâtiments, des logements ou des PME inondables. ■

ATELIERS DE RENTRÉE

CYCLE DE L'EAU : QUELS ENJEUX ET QUELLE PLACE POUR LES ÉLUS EN 2026 ?

L'Ile-de-France a connu en 2026 une sécheresse historique par sa durée et son ampleur. Début octobre, la quasi-totalité des débits des cours d'eau mesurés par l'État était sous le seuil de vigilance, dont plus de 40 % sous le seuil d'alerte. Face à cette situation, le préfet de région a appelé à renforcer les économies d'eau. La gestion de la ressource en eau place les élus au cœur des défis du « petit cycle de l'eau » : sécheresse, pollutions, artificialisation des sols et préservation des écosystèmes.

Les élus, acteurs du partage de la ressource

Face à la raréfaction de la ressource, il devient essentiel d'évoquer la question de son partage. Afin de trouver des compromis entre les différents usages et de considérer toutes les parties prenantes, les commissions locales de l'eau (CLE) agissent comme de véritables « *parlements de l'eau* » à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.
Ces CLE sont chargées d'élaborer et de suivre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), documents qui fixent les objectifs et certaines règles juridiques encadrant la protection et le partage de la ressource. Les élus locaux ont donc tout intérêt à participer à ces instances pour faire entendre les besoins et les priorités de leur territoire.

Des investissements considérables pour les collectivités

Les collectivités sont maîtres d'ouvrage de nombreux travaux et études permettant une gestion plus efficace de l'eau : entretien et renouvellement des réseaux, installation de capteurs intelligents pour détecter les fuites, développement de solutions fondées sur la nature, création d'installations de dépollution, etc. Toutefois, les investissements nécessaires sont colossaux. Malgré le principe de « *l'eau qui paie l'eau* », les besoins de financement sont estimés à près de 10 milliards d'euros, conduisant de plus en plus de collectivités à envisager une augmentation du prix de l'eau pour les usagers.
Si une grande loi sur l'eau est réclamée pour répondre à ce mur d'investissements, les collectivités peuvent d'ores et déjà solliciter les agences de l'eau ou l'Office français de la biodiversité (OFB), selon les dispositifs disponibles, pour contribuer au financement de leurs projets. ■



© AdobeStock

IDENTIFIER LES INSTANCES DE GESTION DE L'EAU DE SON TERRITOIRE

Le portail national *Gest'eau* permet de consulter les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les informations sur les commissions locales de l'eau (CLE). Un outil pratique pour connaître les orientations de gestion de l'eau et repérer les interlocuteurs à mobiliser sur son territoire.

ATELIERS DE RENTRÉE

CONNAÎTRE ET GÉRER SA VOIRIE COMMUNALE

Connaître précisément son patrimoine routier est un préalable indispensable pour assurer la sécurité des usagers, entretenir efficacement les ouvrages et programmer les investissements. De la délimitation du domaine public routier à l'évaluation de l'état des chaussées, plusieurs outils permettent aujourd'hui aux communes de mieux connaître et gérer leur voirie.

Un patrimoine routier de plus en plus géré par les collectivités

Le réseau routier d'Ile-de-France est long de plus de 40 000 km de voiries, comprenant autoroutes, routes nationales, départementales et voies communales. Les collectivités locales comptent parmi les principaux gestionnaires de ce réseau. L'État s'est en effet progressivement désengagé de son rôle dans ce domaine, comme en témoignent les suites de la loi 3DS, qui autorise les collectivités à reprendre en main certaines portions d'autoroutes ou de routes nationales.

Pour assurer la sûreté des usagers, une connaissance fine de son domaine public routier (DPR) est indispensable. Si la chaussée constitue l'élément central de la voirie, de nombreuses dépendances en font également partie : ralentisseurs, trottoirs, accotements, talus et fossés, plantations d'alignement, murs de soutènement, etc.

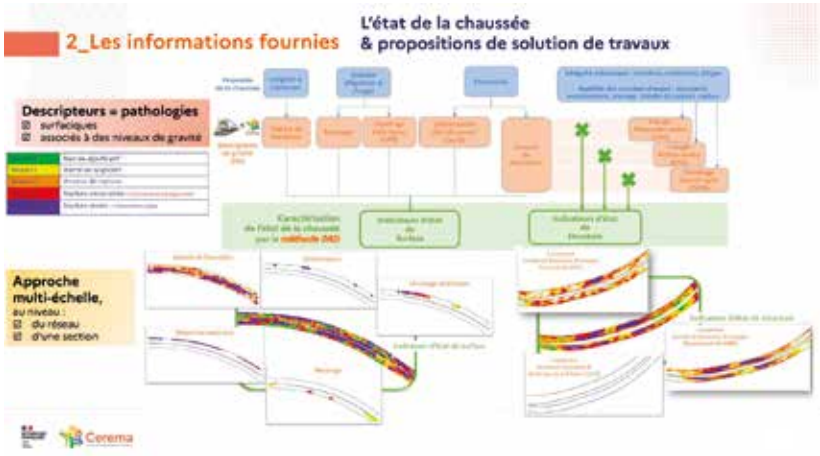

© CEREMA

Bien connaître les limites de son domaine public routier

Le recours à un géomètre-expert peut être nécessaire pour produire un procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques (PV3P). Celui-ci permet de distinguer les limites de fait de la limite de propriété. Pour assurer la bonne conservation de ses ouvrages publics, la collectivité doit en effet savoir s'ils sont bien érigés sur sa propriété.

À cet égard, les informations du registre cadastral ne permettent pas, à elles seules, de déterminer si un bien relève ou non du domaine public, la « base originelle du cadastre [n'étant que] fiscale ». ■



© CEREMA

GRD, un outil et une méthode innovante du Cerema pour ausculter et prioriser les travaux

Afin d'accompagner les collectivités vers une meilleure connaissance de l'état de leurs routes, le Cerema a développé une méthode innovante dite GRD, regroupant des capteurs lasers fixés sur un véhicule pour collecter des données sur l'état de la chaussée sans interrompre le trafic automobile et une IA mobilisée dans un système d'information géographique (SIG) pour analyser et retranscrire les informations. Cette méthode permet d'identifier, de classifier, d'estimer le coût puis de prioriser les actions à mettre en œuvre durant son mandat.

Pour en savoir plus

ATELIERS DE RENTRÉE

IMPLIQUER LES JEUNES UN GAGE DE RÉUSSITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Selon une étude de l'ANACEJ, 63 % des communes françaises portent des dispositifs de consultation ou de concertation des jeunes. 43 % des communes ont également mis en place un conseil d'enfants ou de jeunes. Offrir toute leur place aux jeunesses dans la conduite des politiques locales est donc une ambition politique largement répandue.

La participation des jeunes constitue un enjeu éducatif, démocratique et de cohésion sociale. Elle contribue à leur parcours citoyen et permet de mieux prendre en compte leur regard sur la ville, en évitant notamment toute forme d'infantilisation, avertit Jean-Marc Treuil, directeur animation et valorisation du réseau de l'ANACEJ, lors de l'atelier de rentrée dédié à la question.
Pour les communes, plusieurs leviers sont à privilégier : **multiplier les temps de dialogue** avec les élus, les services municipaux et les associations (remise des cartes électorales, visites de services, etc.) et **proposer des formes de participation plus souples**. Il s'agit notamment d'associer des dispositifs inscrits dans la durée à des actions plus ponctuelles, afin que les jeunes puissent s'engager selon leurs disponibilités et leur intérêt pour les projets proposés. Enfin, **communiquer sur les réalisations issues de leur engagement** permet de valoriser leur participation, de renforcer leur sentiment d'utilité et de rendre visible leur contribution à la vie municipale.

Accompagner les projets et faire évoluer les pratiques

Les initiatives des projets peuvent venir des jeunes ou de la municipalité mais il est nécessaire que les services de la ville encadrent et assurent le suivi. L'accélération des évolutions technologiques et des changements dans les habitudes de vie des jeunes générations nécessite par ailleurs de nouvelles compétences. Jean-Marc Treuil recommande ainsi de s'informer et de se former régulièrement à la conduite de projets impliquant la participation des jeunes afin d'en assurer la réussite. ■



© AdobeStock

L'AMIF HONORE LES INITIATIVES DES CONSEILS MUNICIPAUX ENFANTS ET JEUNES

En 2027, les trophées des CME et CMJ de l'AMIF célébreront leurs 10 ans. Organisés avec l'ANACEJ et l'association Civica, ils mettent à l'honneur les projets des jeunes Franciliens engagés dans ces instances citoyennes : lutte contre les discriminations, devoir de mémoire, solidarité ou encore préservation de l'environnement.

CAMÉRAS DANS L'ESPACE PUBLIC : QUELS POUVOIRS POUR LE MAIRE ?

Une commune peut filmer la voie publique mais pas pour n'importe quel motif ni de n'importe quelle manière. Finalité, proportionnalité, autorisation préfectorale, RGPD et durée de conservation encadrent le dispositif. Et lorsque l'intelligence artificielle entre en jeu, les précautions juridiques augmentent.

Que peut filmer une commune ?

Le Code de la sécurité intérieure (CSI) permet aux autorités publiques d'installer des caméras sur la voie publique pour des finalités déterminées, notamment :

- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés ;
- protéger les bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- constater certaines infractions routières ou liées aux dépôts sauvages ;
- réguler les flux de transport ;
- faciliter le secours aux personnes et prévenir certains risques.

Le maire ne dispose donc pas d'un pouvoir général de surveillance : la commune doit pouvoir justifier pourquoi elle filme, à cet endroit et pour cette finalité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une caméra peut filmer la rue mais elle ne doit pas permettre de visualiser l'intérieur des habitations ni, de façon spécifique, leurs entrées. Un masquage des zones concernées peut être nécessaire.



© AdobeStock

Préfecture + RGPD : un double cadre

Pour filmer la voie publique, une autorisation préfectorale est nécessaire. Elle est délivrée pour cinq ans et peut être renouvelée.

En parallèle, la commune doit respecter les règles de protection des données :

- définir précisément les finalités ;
- informer les personnes filmées ;
- sécuriser les images ;
- limiter les accès aux personnes habilitées ;
- documenter le traitement.

Une AIPD (analyse d'impact relative à la protection des données) est requise en cas de surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public.

BON RÉFLEXE

Associer le DPO de la commune dès la conception du projet et pas seulement lorsque les caméras sont installées.

Combien de temps garder les images ?

Un mois maximum… mais pas nécessairement un mois !

La durée doit être proportionnée à l'objectif poursuivi et figure dans l'autorisation préfectorale.

La CNIL souligne que quelques jours suffisent généralement pour effectuer les vérifications nécessaires après un incident.

Autre règle importante : les images ne sont pas librement accessibles aux élus ou aux agents. Leur visionnage doit être réservé aux personnes habilitées et les accès doivent être sécurisés et tracés.

Et si l'on ajoute de l'IA ?

Comptage de personnes, détection d'un objet ou d'un mouvement, analyse d'une situation, génération d'une alerte, etc. Une caméra devient « augmentée » lorsqu'un logiciel analyse automatiquement les images.
Attention : ajouter un algorithme n'est pas une simple mise à jour technique.
L'analyse algorithmique est en principe interdite, sauf exceptions prévues par un cadre juridique précis, notamment face à certaines menaces graves pour la sécurité des personnes.
Plus le système analyse les personnes ou leurs comportements, plus les enjeux pour les libertés sont importants. Certains dispositifs nécessitent un texte spécifique pour être autorisés.
Le cas des dépôts sauvages illustre cette limite : les images peuvent servir à verbaliser une infraction mais leur analyse automatisée pour détecter des dépôts et déclencher une intervention ou une procédure ne dispose pas d'un fondement juridique suffisamment clair.

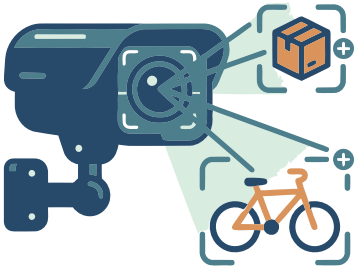

POINT DE VIGILANCE

Une solution vendue comme « compatible RGPD » ou intégrable aux caméras existantes n'est pas, pour autant, juridiquement utilisable par la commune.
Ce qui est techniquement possible n'est pas nécessairement autorisé.

Quels risques pour la commune ?

Un dispositif irrégulier peut conduire à :

- un contrôle ou une mise en demeure de la CNIL ;
- une limitation ou un arrêt du traitement, voire une sanction ;
- une contestation devant le juge administratif.

Les points particulièrement sensibles sont la finalité, la proportionnalité, l'information du public, les habilitations, la sécurité, la conservation des images et les fonctionnalités algorithmiques. Concernant l'information des personnes filmées, il convient de préciser qu'une signalétique visible, mentionnant la présence de la caméra, doit être mise en place. Il n'est donc pas nécessaire d'informer individuellement chaque personne susceptible d'entrer dans le champ de la caméra.

AVANT DE DÉPLOYER : LES 5 QUESTIONS À POSER

1. Pourquoi avons-nous besoin de cette caméra ou fonctionnalité ?
2. Quel texte autorise précisément cet usage ?
3. Qui pourra accéder aux images et aux alertes ?
4. Combien de temps les données seront-elles conservées ?
5. Le logiciel analyse-t-il automatiquement les personnes ou leurs comportements ?

→ **En pratique :** plus la caméra devient « intelligente », plus l'analyse juridique doit intervenir en amont du projet.

Références : Code de la sécurité intérieure, art. L. 251-1 et s. ; RGPD ; loi Informatique et Libertés ; CNIL, recommandations relatives à la vidéoprotection et aux caméras augmentées.

SÉCURITÉ LOCALE : PRÉVENIR, COORDONNER, AGIR

Entre contraintes budgétaires, difficultés de recrutement et évolution des missions des polices municipales, les élus locaux doivent repenser leurs stratégies de sécurité. Une matinale organisée le 8 octobre par l'AMIF Partenaires, avec l'Institut des Décideurs Publics et E-Conex, a permis de confronter enjeux législatifs et réalités de terrain.

Mutualiser les moyens pour gagner en efficacité

Comment répondre aux attentes croissantes des habitants dans un contexte de ressources limitées ? Pour **Rafla Ben Arous, directrice générale de l'Institut des Décideurs Publics**, les collectivités doivent privilégier une approche ciblée et pluriannuelle. Lutte contre les incivilités, optimisation de la vidéoprotection et mutualisation des équipements figurent parmi les leviers à mobiliser. Une logique d'efficacité également défendue par Thomas Lebouleux, président d'E-Conex, qui a présenté les possibilités offertes par la mutualisation des réseaux d'éclairage public et de vidéoprotection pour limiter les investissements et valoriser les infrastructures existantes.

Polices municipales : des évolutions encore attendues

Sur le plan législatif, **Isabelle Florennes, sénatrice des Hauts-de-Seine (92)** et corapporteure du projet de loi relatif aux polices municipales et aux gardes champêtres, a détaillé les évolutions envisagées : élargissement des compétences, adaptation de la formation et assouplissement des mutualisations entre communes. Mais les incertitudes entourant le calendrier parlementaire laissent les élus dans l'attente de réponses.



Dorothée Fourny, Véolia, Amif Partenaires et Thomas Lebouleux président d'E-Conex

À Corbeil-Essonnes, la priorité au travail collectif

Pour **Samira Ketfi, maire de Corbeil-Essonnes (91)**, ville de 60 000 habitants comprenant quatre quartiers prioritaires, la sécurité passe, avant tout, par une meilleure articulation des acteurs de terrain. Police nationale, police municipale, agents de surveillance de la voie publique et médiateurs doivent agir de manière complémentaire. Face aux tensions sur les recrutements et à la hausse des coûts, l'élue défend également une mutualisation renforcée et une vidéoprotection adaptée aux spécificités locales. Animée par Dana El Batal et Dorothée Fourny, cette rencontre a mis en lumière une conviction partagée : au-delà des effectifs et des technologies, une politique de sécurité efficace repose sur la prévention, la coopération et la connaissance des territoires. ■



CÂBLE C1 : LES ÉLUS FRANCILIENS À LA DÉCOUVERTE D'UN TRANSPORT INÉDIT

Le vendredi 9 octobre, l'AMIF Partenaires, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et Transdev, a organisé une visite du Câble C1, premier téléphérique urbain d'Ile-de-France, le plus long d'Europe, situé dans le Val-de-Marne (94). Une quarantaine d'élus ont découvert ce projet d'envergure au service des mobilités durables et des territoires franciliens.

Mis en service en décembre 2025, le Câble C1 relie Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges sur 4,5 km. Ses cinq stations desservent un bassin de 20 000 habitants et plusieurs pôles d'emploi, avec une correspondance directe avec la ligne 8 du métro.
En franchissant les voies ferrées, la gare de triage de Valenton et les grands axes routiers, il répond aux difficultés de déplacement d'un secteur longtemps enclavé. Le trajet entre les terminus s'effectue en 18 minutes, contre plus de 40 minutes auparavant en bus, indépendamment des embouteillages.



Un investissement collectif au service des habitants

Ce projet a démarré alors que Stéphane Beaudet était vice-président en charge des transports à la Région Ile-de-France.

Entièrement électrique, il limite son emprise au sol et s'accompagne d'aménagements favorisant les correspondances avec les bus et le vélo.
D'un coût de 138 millions d'euros, le C1 repose sur un financement associant la Région (49 %), le Département (30 %), l'État et l'Union européenne (21 %).
Les participants ont découvert les caractéristiques techniques de l'installation, présentées par Christophe Surowiec, chargé du projet à Île-de-France Mobilités, avant d'embarquer entre Limeil-Brévannes et La Végétale.



La visite s'est ouverte à Limeil-Brévannes avec les interventions de Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, Pierre Talgorn, directeur régional Ile-de-France de Transdev, Olivier Capitanio, président du Département du Val-de-Marne (94) et Philippe Gerbault, adjoint au maire de Limeil-Brévannes (94).

Cette visite a permis aux élus franciliens de découvrir sur le terrain une nouvelle solution de mobilité et d'échanger sur les possibilités de développement du transport par câble dans leurs territoires. ■

LE CÂBLE C1 EN CHIFFRES

4,5 km de tracé
5 stations réparties sur 4 communes
105 cabines de 10 places assises
18 minutes de trajet entre les terminus
Moins de **30** secondes entre deux cabines
11 000 voyageurs par jour
100 % accessible aux personnes à mobilité réduite

QUESTIONS À

Pierre Talgorn, directeur général adjoint France et directeur régional Transdev Ile-de-France


© Transdev

Après 10 mois d'exploitation, quelle est la fréquentation de ce nouveau mode de transport ?
Le Câble C1 confirme son utilité dans les déplacements quotidiens. La fréquentation est conforme aux prévisions, avec près de 11 000 voyageurs par jour en moyenne. Après l'effet découverte, la ligne est désormais bien intégrée aux habitudes de déplacement des habitants du Val-de-Marne. Grâce à la connexion avec la ligne 8, se déplacer vers et depuis Paris est grandement facilité. Depuis son lancement, ce sont ainsi plus de 2,3 millions de voyages qui ont été enregistrés.

Comment se déroule l'exploitation au quotidien ?
Les 105 cabines assurent une circulation fluide, avec une cabine toutes les 30 secondes au maximum. La ligne se distingue par sa régularité, sa fiabilité et un dispositif de sûreté renforcé.
Le Câble C1, ce sont aussi 90 collaborateurs, dont 70 % sont issus du territoire, mobilisés chaque jour pour garantir un service de qualité avec professionnalisme, engagement et passion. ■

AMIF PARTENAIRES : NOUVEAUX ADHÉRENTS

SNRC
Syndicat National de la Restauration Collective


© SNRC

Isabelle Aprile
Présidente

Pour en savoir plus :

Créé en 1983, le SNRC (Syndicat National de la Restauration Collective) représente les entreprises de la restauration collective concédée en France. Organisation patronale agréée par le ministère du Travail, il fédère 50 entreprises intervenant dans les secteurs scolaire, d'entreprise, médico-social, hospitalier et pénitentiaire.
Le SNRC défend les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, conduit le dialogue social de la branche, assure une veille réglementaire et valorise le rôle essentiel de la restauration collective dans la société.

Ses adhérents servent chaque jour 6,7 millions de repas dans près de 28 000 restaurants, représentent 40 % de l'activité du secteur et emploient près de 100 000 salariés dans plus de 30 métiers. Le SNRC défend un modèle unique de restauration collective, porté par des entreprises privées engagées pour garantir à tous une alimentation saine, sûre, équilibrée et durable. Ce modèle repose sur quatre piliers : lutter contre la précarité, prévenir les risques de santé par l'alimentation, soutenir la souveraineté alimentaire et les agriculteurs français, et accompagner la transition alimentaire. ■

EN FRANCE, LES DATA CENTERS CONSOMMENT MIEUX QU'AILLEURS.

En s'installant en France, les data centers peuvent être alimentés par l'électricité d'EDF, légère en CO_2*.



L'ÉLECTRICITÉ, ÇA NE FAIT QUE COMMENCER

*Bilan électrique 2024, RTE, page 6. L'électricité d'EDF est à 99% sans émissions de CO_2 en France. Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles - Périmètre EDF SA, 2024. **edf.fr/climat**

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Dans une banque coopérative régionale, le meilleur intérêt c'est l'intérêt général.

1er financeur des collectivités locales
et 1er financeur privé du logement social.*

CAISSE D'EPARGNE
Ile de France

* Source : Observatoire Finance Active 2025.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. Code NAF 6419Z. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). - ALTMANN + PARTNERS - EdEp.2026.04.01265-3